

États financiers consolidés intermédiaires résumés de

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Troisième trimestre clos le 31 août 2012

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global

Périodes de trois et neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Avis : Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Groupe d'alimentation MTY inc. pour les trimestres clos le 31 août 2012 et le 31 août 2011 n'ont pas été examinés par un auditeur externe.

	31 août 2012 (trois mois)	31 août 2012 (neuf mois)	31 août 2011 (trois mois)	31 août 2011 (neuf mois)
	\$	\$	\$	\$
Produits (notes 14 et 21)	24 239	69 873	19 852	55 242
Charges				
Charges d'exploitation (notes 15 et 21)	14 303	43 925	12 761	36 612
Amortissement – immobilisations corporelles	290	872	323	1 029
Amortissement – immobilisations incorporelles	961	2 896	774	2 294
Restructuration	-	-	50	447
Intérêts sur la dette à long terme	76	250	56	138
	15 630	47 943	13 964	40 520
Autres produits (charges)				
Perte de change	(33)	(29)	(1)	(38)
Produits d'intérêts	43	160	107	289
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses (note 24)	-	-	-	140
Dépréciation d'immobilisations	(229)	(229)	-	-
Profit à la cession d'actifs	36	485	149	821
	(183)	387	255	1 212
Bénéfice avant impôt	8 426	22 317	6 143	15 934
Impôt sur le résultat (note 20)				
Exigible	2 514	6 102	583	897
Différé	(145)	553	1 175	3 335
	2 369	6 655	1 758	4 232
Résultat net et résultat global	6 057	15 662	4 385	11 702
Résultat net et résultat global attribuables aux :				
Propriétaires	6 129	15 803	4 388	11 461
Participations ne donnant pas le contrôle	(72)	(141)	(3)	241
	6 057	15 662	4 385	11 702
Bénéfice par action (note 13)				
De base	0,32	0,83	0,23	0,60
Dilué	0,32	0,83	0,23	0,60

Bénéfice par action (note 13)

De base	0,32	0,83	0,23	0,60
Dilué	0,32	0,83	0,23	0,60

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

Au 31 août 2012 et au 30 novembre 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	31 août 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	30 705	5 995
Placements temporaires	-	4 632
Débiteurs (note 7)	10 746	10 496
Impôt à recevoir	-	1 419
Stocks (note 6)	1 656	1 568
Prêts à recevoir (note 8)	401	414
Charges payées d'avance et dépôts	401	312
	43 909	24 836
Prêts à recevoir (note 8)	674	705
Immobilisations corporelles	8 848	10 185
Immobilisations incorporelles (note 9)	57 171	59 566
Impôt différé	73	70
Goodwill	20 266	20 266
	130 941	115 628
Passif		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer	11 915	13 540
Provisions (note 11)	1 225	1 150
Impôt exigible	3 555	-
Produits différés et dépôts	3 212	1 561
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 12)	1 417	1 665
	21 324	17 916
Produits différés et dépôts	-	11
Dette à long terme (note 12)	6 684	7 343
Impôt différé	2 285	2 248
	30 293	27 518
Engagements, garanties et passifs éventuels (notes 16, 17, 18 et 19)		
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux propriétaires		
Capital-actions	19 792	19 792
Réserves	481	481
Bénéfices non distribués	80 448	67 800
	100 721	88 073
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(73)	37
	100 648	88 110
	130 941	115 628

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé par le conseil d'administration

..... "Stanley Ma"..... Administrateur "Claude St-Pierre"..... Administrateur

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	
	Capital- actions	Réserves	Bénéfices non distribués	Total		Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	19 792	481	55 048	75 321	72	75 393
Résultat net et résultat global pour la période de neuf mois close le 31 août 2011	-	-	11 461	11 461	241	11 702
Dividendes	-	-	(2 582)	(2 582)	(346)	(2 928)
Solde au 31 août 2011	19 792	481	63 927	84 200	(33)	84 167
Résultat net et résultat global pour la période de trois mois close le 30 novembre 2011	-	-	4 733	4 733	85	4 818
Dividendes	-	-	(860)	(860)	(15)	(875)
Solde au 30 novembre 2011	19 792	481	67 800	88 073	37	88 110
Résultat net et résultat global pour la période de neuf mois close le 31 août 2012	-	-	15 803	15 803	(141)	15 662
Placement sur les actions ordinaires d'une filiale par un actionnaire ne détenant pas le contrôle	-	-	-	-	74	74
Dividendes	-	-	(3 155)	(3 155)	(43)	(3 198)
Solde au 31 août 2012	19 792	481	80 448	100 721	(73)	100 648

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	Neuf mois clos le 31 août 2012	Neuf mois clos le 31 août 2011
	\$	\$
0,165 \$ par action ordinaire (0,135 \$ par action ordinaire en 2011)	3 155	2 582

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

Périodes de trois et neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	31 août 2012 (trois mois) \$	31 août 2012 (neuf mois) \$	31 août 2011 (trois mois) \$	31 août 2011 (neuf mois) \$
Activités d'exploitation				
Résultat net et résultat global	6 057	15 662	4 385	11 702
Éléments sans incidence sur la trésorerie :				
Intérêts sur la dette à long terme	76	250	56	138
Amortissement – immobilisations corporelles	290	872	323	1 029
Amortissement – immobilisations incorporelles	961	2 896	774	2 294
Profit à la cession d'actifs	(36)	(485)	(149)	(821)
Dépréciation d'immobilisations	229	229	-	-
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	-	-	(140)
Charge d'impôt sur le résultat	2 369	6 655	1 758	4 232
Produits différés	149	1 640	(42)	(336)
	10 095	27 719	7 105	18 098
Remboursement d'impôt reçu	998	998	274	321
Paiement d'impôt	(609)	(2 640)	(1 117)	(4 523)
Intérêts versés	(39)	(118)	(44)	(105)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 22)	47	(1 933)	705	(1 761)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 492	24 026	6 923	12 030
Activités d'investissement				
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	-	-	(11 906)	(15 404)
Placements temporaires	12 607	4 632	9 568	3 481
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(154)	(225)	(103)	(706)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	(500)	-	-
Produit de la cession d'actifs	134	946	321	1 462
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	12 587	4 853	(2 120)	(11 168)
Activités de financement				
Rachat d'actions détenues par des actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales	-	-	(16)	(16)
Émission de titres d'emprunt à long terme	-	7	-	3 500
Remboursement de la dette à long terme	(493)	(1 052)	(1)	(543)
Émission d'actions aux actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales	74	74	-	25
Dividendes versés aux actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales	(18)	(43)	(10)	(346)
Dividendes versés	(1 052)	(3 155)	(860)	(2 582)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 489)	(4 169)	(888)	38
Augmentation nette de la trésorerie	21 590	24 710	3 915	900
Trésorerie au début	9 115	5 995	2 622	5 637
Trésorerie à la fin	30 705	30 705	6 537	6 537

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY Inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude de bannières. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

L'adresse de son siège social est indiquée dans son rapport annuel.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près, sauf avis contraire.

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (« IAS ») 34, qui comprend les interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (« l'IASB ») et le Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toutes les informations requises selon les IFRS pour des états financiers complets. Ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de la Société de l'exercice clos le 30 novembre 2011, préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, et avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société du premier trimestre clos le 29 février 2012, préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers sont disponible sur le site SEDAR à l'adresse suivante : **www.sedar.com** et sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : **www.mtygroup.com**.

L'incidence de la transition aux IFRS sur notre situation financière, notre performance financière et nos flux de trésorerie présentés est expliquée à la note 24 « Passage aux IFRS ».

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 2 octobre 2012, et ces états devraient être lus de pair avec les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2011, lesquels ont été préparés conformément aux PCGR antérieurs du Canada.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les produits et les charges des filiales acquises au cours de l'exercice sont compris dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition. Le total du résultat global est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Tous les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont entièrement éliminés lors de la consolidation.

En vertu des contrats de franchise, les franchisés doivent verser une cotisation au fonds promotionnel. Ces montants sont perçus par la Société en sa qualité d'agent et doivent être utilisés à des fins promotionnelles et publicitaires, les montants étant réservés à la promotion des bannières respectives dans l'intérêt des franchisés. Les cotisations au fonds promotionnel perçues par la Société ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global de la Société, mais plutôt en tant que montants à verser au fonds promotionnel.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les actifs ou passifs d'impôt différé et les actifs ou les passifs liés aux avantages du personnel, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel, respectivement.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Les participations ne donnant pas le contrôle qui constituent des droits de propriété actuels et qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur, ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures, conformément à IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans, ou plus fréquemment s'il y a indication que l'unité a pu se déprécier. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

i. Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchises, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

i. Produits tirés des franchises (suite)

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière et sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement. Les changements au contrat, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où les montants peuvent être évalués de manière fiable et où le recouvrement des montants est considéré comme probable. Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés à la licence maîtresse sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat.

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat.

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

ii. Produits tirés du centre de distribution

Les produits liés à la distribution sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii. Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

iv. Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location connexe. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de l'arrangement du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable des actifs loués et comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

La Société en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs de la Société, à leur juste valeur à la signature du bail ou à la valeur actualisée des paiements minimaux de location, selon le moins élevé des deux montants. Le passif correspondant envers le bailleur est inclus dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière en tant qu'obligation au titre du contrat de location-financement.

Les paiements locatifs sont répartis entre les charges financières et la réduction des obligations liées au contrat de location de façon à ce que le taux d'intérêt sur le solde résiduel du passif demeure constant. Les charges financières sont comptabilisées immédiatement en résultat net, à moins qu'elles ne soient directement attribuables aux actifs qualifiés, auquel cas elles sont capitalisées conformément à la politique générale de la Société sur les coûts d'emprunt. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location seraient accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils seraient comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Devises

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés à la juste valeur et libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués au coût historique en devises ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, soit des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts à être utilisés ou vendus.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global, en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporelles déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

Impôt différé (suite)

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporelle et que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière à leurs coûts historiques, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant, le matériel informatique et les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisation corporelles (suite)

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains et les immeubles en cours de construction), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments		
Structure et composantes	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives et enseignes	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont déterminées et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leurs durées d'utilité estimées. La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui correspond à leur coût).

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises (suite)

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué des charges de dépréciation, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans est utilisée pour amortir les droits de franchise acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les droits de franchise maîtresse dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amortis, alors que les autres droits de franchise maîtresse sont amortis sur la durée de vie des contrats auxquels ils sont liés.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce, pour une durée indéterminée.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de location.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits de distribution obtenus dans le cadre de l'acquisition de Country Style Food Services Inc., lesquels ont été amortis sur la durée de vie résiduelle des contrats. Les droits de distribution avaient été entièrement amortis à la fin de la période.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles autres que le goodwill (suite)

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas la reprise de la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Perte de valeur du goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de son goodwill afin de déterminer s'il y a une indication qu'il a subi une perte de valeur. S'il y a une indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est attribué est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Qu'il y ait une indication de perte de valeur ou non, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, et chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable du goodwill est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doit éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Lorsque la provision est évaluée selon les flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction des dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé en vertu d'IAS 18, *Produits*.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme a) des prêts et des créances, b) des placements détenus jusqu'à leur échéance, ou c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie, ainsi que les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Pour tous les autres actifs financiers, les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- la disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Lorsqu'un actif financier classé comme disponible à la vente est considéré comme étant déprécié, les profits et pertes cumulatifs auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours de la période.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres est comptabilisé en résultat net.

Passifs financiers

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instrument de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers dérivés

La Société est partie à divers instruments financiers dérivés de gré à gré, afin de réduire son exposition à la volatilité des prix de certaines marchandises ainsi qu'au risque de change, notamment des contrats de change à terme. Une description détaillée des instruments financiers dérivés figure à la note 17.

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé immédiatement en résultat net, sauf lorsque l'instrument dérivé est un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture. La Société n'a actuellement pas d'instrument de couverture désigné.

Dérivés incorporés

Les instruments dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 30 novembre 2011 et au 31 août 2012, la Société ne détenait aucun dérivé incorporé.

Fonds promotionnels

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses concepts. Ces fonds sont établis pour chacune des bannières et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que de certaines autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des bannières. Les cotisations correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires. Les produits et les charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état du résultat global de la Société, car les cotisations versées à ces fonds sont présentées séparément et destinées à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à 2 352 \$ (2 902 \$ au 30 novembre 2011). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements d'importance critique qui ont été faits par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux qui impliquent des estimations, et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés, portent sur les points suivants.

Définition des unités génératrices de trésorerie

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour ce faire, elle doit définir les unités génératrices de trésorerie; celles-ci sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans la norme IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Consolidation des entités ad hoc

Lorsqu'elle détermine quelles sociétés doivent être consolidées, tel qu'il est expliqué ci-dessus, la Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine qui a le contrôle de fait des entités en question. Ce jugement est réévalué chaque année pour tenir compte des faits les plus récents concernant la situation de chaque entité.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris les immobilisations incorporelles tels les droits de franchise et les marques de commerce, et des passifs repris. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des restaurants appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des restaurants appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation de l'équipement de restaurant.

À l'exception de la valeur des actifs de certains restaurants appartenant à la Société et d'une des marques de commerce de la Société, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Cette perte de valeur a été établie selon un taux d'actualisation de 17 % pour les actifs des restaurants appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise.

Au cours du troisième trimestre, la Société a comptabilisé une dépréciation des immobilisations relatives à trois de ses UGT, ceci à la suite d'un recul de leur rendement. Les trois UGT font partie de groupes d'actifs associés aux restaurants appartenant à la Société. La dépréciation totale, qui s'élève à 229 \$, correspond à une réduction de la valeur des améliorations locatives et équipements à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, dans l'hypothèse que les flux de trésorerie des périodes précédentes n'ont pas augmenté.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Il a été établi que le goodwill n'avait pas subi de dépréciation au 30 novembre 2011 et au 31 août 2012.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles

Comme il est décrit à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et détermine si les durées d'utilité de certaines pièces d'équipement devraient être raccourcies ou étendues, en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours du troisième trimestre de son exercice 2012, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits ci-dessus.

Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers.

Évaluation des instruments financiers

La Société a recours à des techniques d'évaluation qui tiennent compte de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour estimer la juste valeur de certains types d'instruments financiers.

De l'avis de la direction, les techniques d'évaluation et les hypothèses retenues sont appropriées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses et des estimations sont faites pour établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats d'exploitation en général.

Contrats déficitaires

La Société comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables à engager pour satisfaire à nos obligations en vertu d'un contrat sont supérieurs aux avantages attendus de ce contrat. Cette provision est évaluée à la valeur actualisée du moins élevé des montants suivants : le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu de l'exécution du contrat.

Éventualités

Dans le cours de ses activités, la Société est partie à divers litiges et poursuites susceptibles de nuire à certains de ses secteurs opérationnels. Les litiges en cours représentent une perte potentielle pour l'entreprise.

Nous comptabilisons une perte éventuelle lorsque nous estimons que cette perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement, en fonction de l'information dont nous disposons. Toute perte ainsi comptabilisée serait imputée au résultat et incluse dans les provisions. Tout règlement en espèces serait déduit des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant de la perte en analysant les dénouements éventuels et en examinant diverses stratégies à l'égard des litiges et des règlements.

5. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 31 août 2012 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures (suite)

En vigueur pour les exercices ouverts à compter du :

Modification d'IFRS 7, <i>Instruments financiers : informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2015	Adoption anticipée permise
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 13, <i>Évaluation à la juste valeur</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 32, <i>Instruments financiers : présentation</i>	1 ^{er} janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 7 a été modifiée pour harmoniser les exigences en matière de présentation avec celles du Financial Accounting Standard Board (« FASB »).

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le remplacement d'IAS 39 est un projet qui comporte trois phases dont l'objectif consiste à améliorer et à simplifier la comptabilisation des instruments financiers. La première phase de ce projet est en cours.

IFRS 10 remplace les exigences relatives à la consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Cette norme propose un modèle unique à appliquer pour l'analyse de contrôle de toutes les entités détenues.

IFRS 12 contient des obligations en matière d'informations à fournir pour les entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées qui ne sont pas consolidées.

IFRS 13 remplace les lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur des différentes IFRS par une seule source de lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur. Cette norme précise la définition de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et contient des obligations en matière d'informations à fournir en ce qui concerne les évaluations à la juste valeur.

Les modifications apportées à IAS 1 exigent qu'une entité présente séparément les autres éléments du résultat global qui pourraient à l'avenir être reclassés en résultat et les éléments qui ne pourraient jamais être reclassés en résultat.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Stocks

	31 août 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Matières premières	1 348	1 348
Produits en cours	43	27
Produits finis	265	193
Total des stocks	1 656	1 568

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 26 \$ au titre de l'obsolescence des stocks. La totalité des stocks devrait être vendue dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours des périodes de trois et neuf mois closes le 31 août 2012 s'élevaient respectivement à 4 942 \$ et 17 077 \$ (6 905 \$ et 14 920 \$ en 2011).

7. Débiteurs

Le tableau ci-après présente le classement chronologique détaillé des créances qui ne sont pas échues, ainsi qu'une analyse des créances échues et de la provision pour créances douteuses connexe :

	31 août 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Total des débiteurs	11 985	11 352
Moins : provision pour créances douteuses	1 239	856
Total des débiteurs, montant net	10 746	10 496

Ventilation :

Non échues	6 626	8 024
Échues depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	1 355	739
Échues depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	735	215
Échues depuis plus de 61 jours	2 030	1 518
Total des débiteurs, montant net	10 746	10 496

Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	856	783
Ajouts	483	336
Radiations	(100)	(263)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	1 239	856

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque restaurant, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

7. Débiteurs (suite)

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant encore recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit juridique de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

8. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés; ils se composent des éléments suivants :

	31 août 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Prêts à recevoir, ne portant pas intérêt et non assortis de modalités de remboursement	79	45
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 10 %, à recevoir en versements mensuels totalisant 28 \$, capital et intérêts compris, prenant fin en avril 2017	996	1 074
	1 075	1 119
Tranche à court terme	(401)	(414)
	674	705

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	\$
2013	401
2014	252
2015	183
2016	88
2017	46
Par la suite	105
	1 075

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles :

	31 août 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	59 566	36 208
Acquisition de droit de franchise maîtresse	500	26 537
Amortissement	(2 896)	(3 179)
Solde à la fin de la période	57 171	59 566

10. Dette bancaire

Au 31 août 2012, la Société disposait d'une marge de crédit d'exploitation autorisée de 5 000 \$. Sa dette bancaire est garantie par une hypothèque mobilière sur l'ensemble de l'actif de la Société. Le taux d'intérêt facturé est égal au taux préférentiel bancaire annuel (3,25 % au 31 août 2012) majoré de 1,00 %. Selon les conditions de la marge de crédit, la Société doit respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 1:1, un ratio de liquidité générale de 1,45:1 et un ratio de couverture des charges fixes de 1,8:1. La marge de crédit d'exploitation est remboursable à vue et est renouvelable annuellement. Au 31 août 2012, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité.

11. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	31 août 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Procès et litiges	200	195
Établissements fermés	315	211
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélité	710	493
Restructuration	-	205
Autres	-	46
Total	1 225	1 150

La provision pour procès et litiges représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des procès et des litiges qui sont en cours ou qui surviendront, selon les prévisions de la Société à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; le moment du règlement de cette provision est inconnu en raison de sa nature, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Provision (suite)

Les dettes relatives aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location d'établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélité représentent la valeur estimée des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

La provision pour charges de restructuration comprend des montants à payer à la suite de la restructuration des activités de Country Style qui a eu lieu au cours de notre exercice 2011. La provision a été complètement éliminée en 2012.

Les provisions ci-dessus comprennent un montant de 96 \$ qui était inutilisé et a été en conséquence repris en résultat. Les montants utilisés au cours de la période comprennent un montant de 324 \$ au titre des provisions pour restructuration, procès et litiges et pour établissements fermés; ce montant a servi au règlement d'un litige et pour la résiliation de contrats de location d'établissements fermés.

Les ajouts au cours de la période comprennent un ajout de 529 \$ aux provisions pour procès et litiges et pour établissements fermés. Les provisions ont été augmentées en fonction de nouvelles informations obtenues par la direction.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Dette à long terme

	31 août 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2013	296	892
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables entre février 2012 et août 2014	1 399	1 662
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables en novembre 2013	2 372	2 294
Retenue sur acquisition, ne portant pas intérêt, remboursables entre juin 2012 et novembre 2013	249	350
Emprunt bancaire ⁽¹⁾ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %, garanti par les immobilisations corporelles d'une filiale, remboursable par des versements mensuels fixes de 24 \$ sur le capital, plus les intérêts. Au 31 août 2012, le taux bancaire préférentiel était de 4,0 %.	3 475	3 500
Actions privilégiées à rachat obligatoire, à dividende non cumulatif, rachetables en trois versements annuels à compter de décembre 2011, dont la valeur de rachat est fondée sur le rendement d'une filiale	200	200
Emprunts auprès d'actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales, ne portant pas intérêt, sans modalités de remboursement	110	110
	8 101	9 008
Tranche à court terme	(1 417)	(1 665)
	6 684	7 343

⁽¹⁾ Cet emprunt est assorti de clauses restrictives auxquelles la Société doit se conformer au 30 novembre 2012. Elles portent sur le respect obligatoire de certains ratios liés au fonds de roulement, à la couverture des intérêts et à l'endettement. Au 31 août 2012, deux des clauses restrictives n'étaient pas respectées.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et de celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	31 août 2012	31 août 2011
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567
Effet dilutif des options sur actions	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution	19 120 567	19 120 567

14. Produits

Les produits de la Société se composent principalement des éléments suivants :

	31 août 2012 (trois mois)	31 août 2012 (neuf mois)	31 août 2011 (trois mois)	31 août 2011 (neuf mois)
	\$	\$	\$	\$
Redevances	8 720	25 655	6 492	18 410
Droits de franchise initiaux	1 280	1 962	510	1 444
Loyers	1 271	3 856	1 505	4 354
Vente de biens, y compris les produits tirés des activités de construction	8 647	24 701	7 106	20 752
Autres	4 321	13 699	4 239	10 282
	24 239	69 873	19 852	55 242

15. Charges d'exploitation

Le tableau suivant présente une ventilation des charges d'exploitation :

	31 août 2012 (trois mois)	31 août 2012 (neuf mois)	31 août 2011 (trois mois)	31 août 2011 (neuf mois)
	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues et louées	8 859	25 935	7 651	21 521
Salaires et avantages	3 240	10 010	2 743	8 076
Frais de consultation et honoraires professionnels	834	2 464	805	2 255
Redevances	289	643	207	580
Autres	1 081	4 873	1 355	4 180
	14 303	43 925	12 761	36 612

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

16. Contrats de location simple

Les locaux loués aux fins des activités d'exploitation de la Société font l'objet de contrats de location simple, dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2013	48 148	45 666	2 482
2014	45 213	42 876	2 337
2015	41 328	39 387	1 941
2016	36 612	34 889	1 723
2017	31 928	30 461	1 467
Par la suite	83 349	79 369	3 980
	<u>286 578</u>	<u>272 648</u>	<u>13 930</u>

Les paiements comptabilisés en charges au cours des périodes de trois et neuf mois closes le 31 août 2012 s'élevaient respectivement à 2 383 \$ et 6 236 \$ (1 639 \$ et 5 244 \$ en 2011).

Les contrats de location ont trait à des biens loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours des périodes de trois et neuf mois closes le 31 août 2012, la Société a perçu des revenus locatifs qui s'élevaient respectivement à 1 271 \$ et 3 856 \$ (1 505 \$ et 4 354 \$ en 2011).

La Société a comptabilisé un passif de 315 \$ (211 \$ au 30 novembre 2011) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 11).

17. Engagements

La Société a conclu des ententes avec ses fournisseurs pour l'achat de fèves de café, de blé, de sucre et de shortening, selon des dates de livraison comprises entre septembre 2012 et décembre 2012. Le montant total des engagements s'élève à environ 871 \$. Selon les cours du marché au 31 août 2012, la liquidation immédiate de l'ensemble de ces contrats donnerait lieu à un gain de 0 \$.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

18. Garantie

La Société a fourni en guise de garantie une lettre de crédit d'un montant de 45 \$.

19. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 11. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

20. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	31 août 2012		31 août 2011	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné	6 046	27,1	4 525	28,4
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Cession d'immobilisations	(81)	(0,4)	(115)	(0,7)
Éléments non déductibles	18	0,1	28	0,2
Variation des réserves fiscales	175	0,8	(164)	(1,0)
Pertes subies par une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	82	0,4	128	0,8
Ajustements aux taux d'imposition	–	–	(121)	(0,8)
Ajustements apportés aux provisions de l'année précédente	428	1,9	(38)	(0,2)
Autres – montant net	(13)	(0,1)	(11)	(0,1)
Charge d'impôt	6 655	29,8	4 232	26,6

21. Information sectorielle

Les activités de la Société comprennent des activités de franchisage, des activités d'exploitation de restaurants dont elle est propriétaire, des activités de distribution et des activités de transformation des aliments. Cette répartition en secteurs est fondée sur les différents types de produits ou services offerts par chaque division.

Les produits et services offerts dans chaque secteur sont les suivants :

Activités de franchisage

Les produits générés par le secteur du franchisage proviennent essentiellement de redevances, des apports des fournisseurs, de droits de franchise, de loyers et de vente d'emplacements clés en main.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Information sectorielle (suite)

Activités d'exploitation de restaurants

Les produits générés par l'exploitation de restaurants proviennent de la vente directe aux clients d'aliments prêts-à-servir.

Activités de distribution

Les produits générés par le secteur de la distribution proviennent de la distribution de matières premières aux restaurants Valentine et Franx.

Activités de transformation des aliments

Les produits générés par le secteur de la transformation des aliments proviennent de la vente d'ingrédients et d'aliments prêts-à-servir à des chaînes de restaurants, à des distributeurs et à des détaillants.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du rendement de chaque secteur au cours des périodes.

Période de neuf mois close le 31 août 2012 :

	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	50 864	9 684	4 212	5 777	(664)	69 873
Charges d'exploitation	25 314	9 699	3 890	5 686	(664)	43 925
Marge	25 550	(15)	322	91	–	25 948
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	471	217	6	179	–	872
Amortissement – immobilisations incorporelles	2 896	–	–	–	–	2 896
Intérêts sur la dette à long terme	139	–	–	111	–	250
Autres produits						
Perte de change	(28)	–	–	(1)	–	(29)
Produits d'intérêts	160	–	–	–	–	160
Dépréciation d'immobilisations	–	(229)	–	–	–	(229)
Profit sur cession	485	–	–	–	–	485
Bénéfice d'exploitation	22 661	(461)	316	(200)	–	22 317
Impôt exigible	6 079	(62)	85	–	–	6 102
Impôt différé	650	(64)	–	(33)	–	553
Résultat net et résultat global	15 932	(335)	231	(167)	–	15 662

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Information sectorielle (suite)

Période de neuf mois close le 31 août 2011 :

	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	39 808	7 496	4 195	4 316	(573)	55 242
Charges d'exploitation	21 656	7 392	3 789	4 348	(573)	36 612
Marge	18 152	104	406	(32)	–	18 630
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	529	241	4	255	–	1 029
Amortissement – immobilisations incorporelles	2 294	–	–	–	–	2 294
Restructuration	447	–	–	–	–	447
Intérêts sur la dette à long terme	29	7	–	102	–	138
Autres produits						
Perte de change	(38)	–	–	–	–	(38)
Produits d'intérêts	289	–	–	–	–	289
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	–	–	–	140	–	140
Profit sur cession	821	–	–	–	–	821
Bénéfice d'exploitation	15 925	(144)	402	(249)	–	15 934
Impôt exigible	783	–	114	–	–	897
Impôt différé	3 447	(41)	–	(71)	–	3 335
Résultat net et résultat global	11 695	(103)	288	(178)	–	11 702

Au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2012, deux clients du secteur de la transformation des aliments généraient respectivement 26 % et 11 % des produits du secteur.

Aucun des clients des autres secteurs ne génère plus de 10 % des produits.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :

	31 août 2012 (trois mois)	31 août 2012 (neuf mois)	31 août 2011 (trois mois)	31 août 2011 (neuf mois)
	\$	\$	\$	\$
Débiteurs	(308)	(250)	(7)	(1 401)
Stocks	43	(88)	(151)	(246)
Prêts à recevoir	114	44	74	153
Autres débiteurs	–	–	–	205
Charges payées d'avance et dépôts	35	(89)	33	(103)
Provisions	(12)	75	38	38
Créditeurs et charges à payer	175	(1 625)	718	(407)
	47	(1 933)	705	(1 761)

23. Transaction entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

	31 août 2012 (trois mois)	31 août 2012 (neuf mois)	31 août 2011 (trois mois)	31 août 2011 (neuf mois)
	\$	\$	\$	\$
Avantages à court terme	193	493	144	443
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements à base d'actions et autres avantages à long terme	–	–	–	–
Total de la rémunération des principaux dirigeants	193	493	144	443

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés du personnel de gestion est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

23. Transaction entre parties liées (suite)

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération.

	31 août 2012 (trois mois)	31 août 2012 (neuf mois)	31 août 2011 (trois mois)	31 août 2011 (neuf mois)
	\$	\$	\$	\$
Avantages à court terme	167	397	132	348
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements à base d'actions et autres avantages à long terme	—	—	—	—
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	167	397	132	348

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation dans deux filiales de la Société. Au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2012, la société en question a reçu de ces filiales des dividendes de néant (140 \$ en 2011), ainsi que le remboursement d'avances de néant (78 \$ en 2011).

24. Passage aux IFRS

Nous avons appliqué les méthodes comptables présentées à la note 3, « Principales méthodes comptables », dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de neuf mois close le 31 août 2012, des informations comparatives pour la période close le 31 août 2011 et l'exercice clos le 30 novembre 2011 et de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} décembre 2010.

Les tableaux suivants et les notes annexes fournissent des explications sur l'incidence que la transition des PCGR du Canada aux IFRS a eue sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2011 :

	Notes	PCGR du Canada	Reclassements	Ajustements	IFRS
		\$	\$	\$	\$
Actif					
Actif courant					
Trésorerie		6 537	–	–	6 537
Placements temporaires		19 903	–	–	19 903
Débiteurs	a	8 838	–	719	9 557
Impôt à recevoir		2 454	–	–	2 454
Stocks	a	1 394	32	–	1 427
Franchises en construction	a	972	(32)	(940)	–
Prêts à recevoir		434	–	–	434
Charges payées d'avance et dépôts		329	–	–	329
Impôt différé		366	(366)	–	–
		41 227	(366)	(221)	40 641
Prêts à recevoir		780	–	–	780
Immobilisations corporelles	b, c, d	9 995	–	(62)	9 933
Immobilisations incorporelles	d, e	41 236	–	(58)	41 178
Impôt différé		–	338	–	338
Goodwill		14 488	–	18	14 506
		107 727	(28)	(323)	107 376
Passif					
Passif courant					
Créditeurs et charges à payer	a	13 843	(1 072)	(221)	12 550
Provisions		–	1 072	–	1 072
Produits différés et dépôts		1 352	–	–	1 352
Tranche à court terme de la dette à long terme		2 133	–	–	2 133
		17 328	–	(221)	17 107
Produits différés et dépôts		6	–	–	6
Dette à long terme	g	4 620	–	(136)	4 484
Impôt différé	c, d, e, f, g	815	(28)	825	1 612
		22 769	(28)	467	23 209
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux propriétaires					
Capital-actions		19 792	–	–	19 792
Surplus d'apport		481	–	–	481
Bénéfices non distribués		64 768	–	(841)	63 927
		85 041	–	(841)	84 200
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	c	(84)	–	51	(33)
		84 957	–	(790)	84 167
		107 727	(28)	(323)	107 376

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le trimestre clos le 31 août 2011 :

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Produits	a	19 335	–	517	19 852
Charges					
Charges d'exploitation	a	12 252	–	509	12 761
Amortissement – immobilisations corporelles	b, c	322	–	1	323
Amortissement – immobilisations incorporelles		774	–	–	774
Restructuration		50	–	–	50
Intérêts sur la dette à long terme	g	46	–	10	56
		13 444	–	520	13 964
Autres produits					
Perte de change		(1)	–	–	(1)
Produits d'intérêts		107	–	–	107
Profit à la cession d'actifs	b	149	–	–	149
		255	–	–	255
Bénéfice avant impôt		6 146	–	(3)	6 143
Impôt sur le résultat					
Exigible		583	–	–	583
Différé	f	1 181	–	(6)	1 175
		1 764	–	(6)	1 758
Résultat net et résultat global		4 382	–	3	4 385
Résultat net et résultat global attribuables aux :					
Propriétaires		4 402	–	(14)	4 388
Participations ne donnant pas le contrôle		(20)	–	17	(3)
		4 382	–	3	4 385
Bénéfice de base et dilué par action (note 13)		0,23			0,23

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour la période de neuf mois close le 31 août 2011 :

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Produits	a	55 166	–	76	55 242
Charges					
Charges d'exploitation	a	36 392	–	220	36 612
Amortissement – immobilisations corporelles	b, c	1 048	–	(19)	1 029
Amortissement – immobilisations incorporelles		2 294	–	–	2 294
Restructuration		447	–	–	447
Intérêts sur la dette à long terme	g	109	–	29	138
		40 289	–	231	40 520
Autres produits					
Profit (perte) de change		(38)	–	–	(38)
Produits d'intérêts		289	–	–	289
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	c	–	–	140	140
Profit (perte) à la cession d'actifs	b	818	–	3	821
		1 069	–	143	1 212
Bénéfice avant impôt		15 946	–	(12)	15 934
Impôt sur le résultat					
Exigible		897	–	–	897
Différé	f	3 451	–	(116)	3 335
		4 348	–	(116)	4 232
Résultat net et résultat global		11 598	–	104	11 702
Résultat net et résultat global attribuables aux :					
Propriétaires		11 424	–	37	11 461
Participations ne donnant pas le contrôle		174	–	67	241
		11 598	–	104	11 702
Bénéfice de base et dilué par action (note 13)		0,60			0,60

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

Notes annexes aux tableaux de rapprochement :

a. Franchises en construction détenues en vue de leur revente

Aux termes d'IAS 18, la Société est tenue d'utiliser la méthode de l'avancement des travaux pour comptabiliser les produits et les charges liés aux projets dont la construction est en cours, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, la méthode de l'achèvement des travaux était utilisée pour comptabiliser ces produits et ces charges. Lors de l'application rétrospective d'IAS 18, la Société a augmenté les produits et les charges, ce qui s'est répercuté sur les débiteurs, les charges à payer et les bénéfices non distribués, et s'est traduit par une réduction du montant capitalisé pour de tels projets dans l'état de la situation financière.

État du résultat global

	31 août 2011	31 août 2011
	\$	\$
	(trois mois)	(neuf mois)
Variation des produits	517	76
Variation des charges d'exploitation	509	220
Variation du bénéfice avant impôt	8	(144)

État de la situation financière

	31 août 2011
	\$
Variation des débiteurs	719
Variation des stocks	32
Variation des franchises en construction détenues en vue de leur revente	(972)
Variation des créditeurs et charges à payer	(221)

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

b. Immobilisations corporelles

Dans le cadre du passage à IAS 16, la Société a isolé divers composants des immobilisations corporelles et a ajusté ses modes d'amortissement pour refléter le rythme de consommation de ces composantes.

État du résultat global

	31 août 2011	31 août 2011
	\$	\$
	(trois mois)	(neuf mois)
Variation de la charge d'amortissement	(1)	(25)
Variation des profits (pertes) à la cession d'actifs	-	3
Variation du bénéfice avant impôt	1	(22)

État de la situation financière

	31 août 2011
	\$
Variation des immobilisations corporelles	(34)
Variation du passif d'impôt différé	(10)

c. Acquisition à des conditions avantageuses

En décembre 2010, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale, a fait l'acquisition d'une usine de transformation des aliments. Dans le cadre de cette transaction, la juste valeur des actifs acquis, déterminée par un évaluateur indépendant, dépassait la contrepartie payée. En vertu des PCGR, l'écart était réparti entre les actifs non monétaires proportionnellement à leur valeur comptable; en vertu d'IFRS 3, cet écart est comptabilisé en tant que profit dans l'état du résultat global. Cette façon de faire s'est traduite par une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles et a donc eu une incidence sur l'impôt différé. Puisque la Société détient 51 % de la filiale, le profit sur l'acquisition à des conditions avantageuses et l'augmentation connexe de l'amortissement des actifs identifiables acquis à durée d'utilité déterminée ont eu une incidence sur les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

c. Acquisition à des conditions avantageuses (suite)

État du résultat global

	31 août 2011	31 août 2011
	\$	\$
	(trois mois)	(neuf mois)
Profit sur l'acquisition à des conditions avantageuses	-	140
Variation de la charge d'amortissement	2	6
Variation du bénéfice avant impôt	(2)	134

État de la situation financière

	31 août 2011
	\$
Variation des immobilisations corporelles	134
Variation du passif d'impôt différé	28
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	48

d. Dépréciation d'actifs

À la date de transition, la Société devait effectuer des tests de dépréciation sur ses actifs selon la valeur actualisée des flux de trésorerie, tel qu'il est requis par IAS 36, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, dans le cas des actifs à durée de vie déterminée, les premiers tests étaient effectués selon les flux de trésorerie non actualisés. Ces tests ont donné lieu à des dépréciations, qui ont été comptabilisées pour une des marques de commerce de la Société de même que pour certaines immobilisations corporelles utilisées pour des activités liées aux restaurants appartenant à la Société.

État de la situation financière

	31 août 2011
	\$
Variation des immobilisations corporelles	(162)
Variation des immobilisations incorporelles	(67)
Variation du passif d'impôt différé	(64)

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

e. Immobilisations incorporelles

En vertu des IFRS, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année. IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, exige une application rétrospective de ces exigences. En vertu des PCGR du Canada, ces actifs ont été amortis jusqu'au 30 novembre 2002, et les dispositions transitoires n'exigeaient pas la reprise des amortissements comptabilisés précédemment. Par conséquent, à la date de transition, la Société a repris tous les amortissements comptabilisés relativement aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Le tableau suivant présente l'incidence de ce changement :

État de la situation financière

	31 août 2011
	<u>\$</u>
Variation des immobilisations incorporelles	9
Variation du passif d'impôt différé	2

f. Actifs et passifs d'impôt différé

L'application rétrospective d'IAS 12 a donné lieu à la diminution des actifs d'impôt différé et à l'augmentation des passifs d'impôt différé, surtout en raison du traitement comptable des écarts permanents entre les valeurs comptable et fiscale de certaines immobilisations incorporelles et du goodwill.

État du résultat global

	31 août 2011	31 août 2011
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
	(trois mois)	(neuf mois)
Impôt différé	(9)	(99)

État de la situation financière

	31 août 2011
	<u>\$</u>
Variation du goodwill	83
Variation du passif d'impôt différé	848

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

g. Dette à long terme

En vertu d'IAS 39, les retenues sur les acquisitions d'entreprises doivent être actualisées selon un taux d'intérêt similaire à celui que la Société pourrait obtenir sur les marchés libres. En vertu des PCGR, la méthode du taux d'intérêt effectif n'était pas utilisée, car l'échéancier des sorties de trésorerie ne pouvait être déterminé facilement dans les cas où les retenues devaient être appliquées aux transactions prescrites dans les conventions d'achat d'actifs. L'ajustement a entraîné la diminution de la valeur de la contrepartie versée (une plus petite valeur étant attribuée aux retenues) et, par conséquent, la diminution du montant du goodwill des transactions. Il a aussi entraîné des charges d'intérêts périodiques, ce qui a eu une incidence sur l'impôt différé.

État du résultat global

	31 août 2011	31 août 2011
	\$	\$
	(trois mois)	(neuf mois)
Intérêts sur la dette à long terme	10	29

État de la situation financière

	31 août 2011
	\$
Variation du goodwill	(65)
Variation de la dette à long terme	(136)
Variation du passif d'impôt différé	21

h. Goodwill

Le goodwill a subi l'incidence des variations des actifs et des passifs d'impôt différé décrites à la note f ci-dessus relativement aux acquisitions effectuées au cours des exercices 2010 et 2011. Il a également subi l'incidence de la différence entre les montants comptabilisés au titre des retenues, tel qu'il est décrit à la note g. ci-dessus. Puisque le goodwill représente la différence entre la contrepartie payée et la juste valeur des actifs identifiables acquis (lesquelles comprennent l'impôt différé), les variations de valeur de l'impôt différé ont une incidence directe sur la valeur attribuée au goodwill.

Sauf dans le cas de la transition à IAS 12, la Société a choisi de ne pas présenter l'incidence sur l'impôt sur le résultat des autres éléments du rapprochement présentés ci-dessus.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes le 31 août 2012 et le 31 août 2011

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement du tableau des flux de trésorerie

Il n'y a eu aucun changement important relatif au tableau des flux de trésorerie par suite de l'adoption des IFRS autre que les changements relatifs à la présentation de certains éléments, y compris des intérêts sur la dette à long terme et de l'impôt sur le résultat.

25. Acquisition projetée

Le 26 juillet 2012, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente formelle à l'effet d'acquérir la majorité des actifs de Mr. Souvlaki Limited.

Le 25 septembre 2012, la Société a complété l'acquisition de la majorité des actifs de Mr. Souvlaki Limited pour une contrepartie estimée à 1 000 \$. Cette acquisition a été financée à même l'encaisse de la Société.